

Suicides à France Télécom : simplement du harcèlement moral ? Non!

« Témoignage Europe 1 », Europe 1, le 07.07.2016

Le père de Raphaël, Rémy L., a travaillé trente ans chez France Télécom avant de s'immoler par le feu devant l'agence où il travaillait, en avril 2011.

La mort de son père avait eu un triste retentissement médiatique. Rémy L., avait dénoncé dans une longue lettre la situation "endémique" à France Télécom, évoquant "sa mise à la poubelle".

Il s'était donné la mort, en avril 2011, en s'immolant par le feu devant l'agence France Télécom de Mérignac, en Gironde, où il travaillait. Cinq ans plus tard, et après 57 suicides de salariés en trois ans, le parquet de Paris a décidé de demander le renvoi de l'entreprise et de sept haut responsables devant la justice pour "harcèlement moral".

"Un système organisé, prémédité". Au micro d'Europe 1, Raphaël, le fils de Rémy L., se dit soulagé de voir "que cela avance enfin". Mais il éprouve aussi "une insatisfaction profonde" sur les chefs d'inculpation retenus par le parquet de Paris à l'encontre des responsables qui pourraient être renvoyés en correctionnelle.

"Pour nous, il y a un décalage complet entre ce qui s'est passé à France Télécom pendant des années, ce que des gens ont décidé, de mettre en place un système organisé, prémédité, constamment évalué, avec des gens récompensés pour détruire d'autres gens", souligne-t-il au micro d'Europe 1.

"Comment est-ce qu'on doit qualifier ça? Simplement du harcèlement moral? Non, pour nous ce n'est pas assez". A l'instar du syndicat CFE-CGC d'Orange, le jeune homme souhaite que la qualification d'homicide involontaire soit retenue.

Un problème "énorme" qui dépasse France Télécom. Désormais, Raphaël qui n'est pas surpris par l'aboutissement de cette "procédure énorme", avec des "éléments accablants", attend de la justice "que les gens qui ont commis ça répondent de leurs actes et soient punis en conséquence".

Mais surtout, il souhaite "qu'elle envoie un message aux autres entreprises et autres administrations dans lesquelles ça se passe, et ça se passe encore, qui est que les responsables de ce genre de choses ne peuvent pas rester impunis".

"Quand on voit le nombre de suicides dans la police, dans la gendarmerie, dans l'Education nationale, à la poste, à la SNCF, jusque dans l'inspection du travail, on se dit qu'il y a quand même un énorme problème qui n'est pas que celui de France Télécom", développe-t-il.

"Il se trouve que France Télécom-Orange, et ce procès qui va sans doute avoir lieu, c'est un genre d'exemple... Mais il ne faut pas qu'on se dise, une fois que ce procès sera fait, et même si cela va être long, c'est terminé. Il y a d'autres problèmes à régler qui sont les mêmes que ceux de France Télécom", conclut Raphaël.